

Communauté de Communes
des Portes Euréliennes
d'Île-de-France
6, place Aristide Briand
28230 ÉPERNON

**Communauté de communes des
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Conseil communautaire
du jeudi 17 janvier 2019

Procès-verbal de la séance

Procès-verbal de la séance du conseil communautaire
du jeudi 17 janvier 2019

Ordre du jour :

- 1- Election du Président
- 2- Détermination du nombre de vice-présidents
- 3- Election du 1^{er} vice-président
- 4- Election du 2^{ème} vice-président
- 5- Election du 3^{ème} vice-président
- 6- Election du 4^{ème} vice-président
- 7- Election du 5^{ème} vice-président
- 8- Election du 6^{ème} vice-président
- 9- Election du 7^{ème} vice-président
- 10- Election du 8^{ème} vice-président
- 11- Election du 9^{ème} vice-président
- 12- Election du 10^{ème} vice-président
- 13- Election du 11^{ème} vice-président
- 14- Election du 12^{ème} vice-président
- 15- Election du 13^{ème} vice-président
- 16- Election du 14^{ème} vice-président

L'an deux mille dix-neuf, le 17 janvier à 19 h 30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jack PROUTHEAU, dans la salle de Savonnière à Epernon (28230).

Monsieur Jack PROUTHEAU appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Jacques WEIBEL, Michel SCICLUNA (jusqu'à la délibération n°19_01_06), Stéphane LEMOINE, Catherine AUBIJOUX (jusqu'à la délibération n°19_01_06), Jean-Luc DUCERF (jusqu'à la délibération n°19_01_06), Valérie CHANTELAUZE, Sandrine DA MOTA (jusqu'à la délibération n°19_01_06), Dominique LETOUZÉ, Gérald GARNIER, Éric SÉGARD, Gérard WEYMEELS, Didier CHARPENTIER, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Jean-Noël MARIE, Jean-Pierre GÉRARD (à partir de la délibération n°19_01_01), Annie CAMUEL, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Guy DAVID, Danièle BOMMER, Bruno ESTAMPE, Marie-Cécile POUILLY, Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Anne BRACCO, Claudette FERREY, Jean-Pierre RUAUT, Joël REVEIL, Pascal BOUCHER, Pierre GOUDIN, Jacques LELONG, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Martine DOMINGUES, Christian BELLANGER, Emmanuel MORIZET, Lionel COUTURIER, Geneviève LE NEVÉ, Jean-Paul MALLET, Dominique CHANFRAU, Jean-Luc GEUFFROY, Anne-Hélène DONNAT, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Bernard DUVERGER, Pierre BILIEU, Raynal DEVALLOIR, Michèle MARTIN (jusqu'à la délibération n°19_01_12), Patrick LÉONARDI, Marc MOLET (jusqu'à la délibération n°19_01_09), Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Bernard MARTIN, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Jacques LELONG
Chrystel CABURET donne pouvoir à Jean-Noël MARIE
Jean-Pierre GERARD donne pouvoir à Anne BRACCO (pour la délibération n°19_01_01)
Marc MOLET donne pouvoir à Christian BELLANGER (à partir de la délibération n°19_01_10)
Michèle MARTIN donne pouvoir à Raynal DEVALLOIR (à partir de la délibération n°19_01_13)

Absents excusés :

François TAUPIN, Michel SCICLUNA (à partir de la délibération n°19_01_07), Catherine AUBIJOUX (à partir de la délibération n°19_01_07), Jean-Luc DUCERF (à partir de la délibération n°19_01_07), Sandrine DA MOTA (à partir de la délibération n°19_01_07)

Secrétaires de séance : Julie LECOMTE et Béatrice BONVIN-GALLAS

Il rappelle que Mme la Préfète d'Eure-et-Loir, par courrier du 04 janvier, a pris acte de la démission de Mme Françoise RAMOND, de ses fonctions de présidente de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, en vertu des dispositions de l'article LO297 du code électoral, relatif aux incompatibilités concernant les sénateurs, renvoyant à l'article LO141-1 du même code.

Il ajoute que, en outre, le même code prévoit que la démission du président emporte nécessité de réélire l'ensemble du bureau de la communauté de communes.

Jack PROUTHEAU appelle à la désignation de secrétaires de séance et de scrutateurs pour les élections à venir. Julie LECOMTE et Béatrice BONVIN-GALLAS se proposent pour être secrétaires de séance, Marie-Cécile POUILLY et Michel CRETON se proposent pour être scrutateurs.

1) Election du président

Le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue, dans les conditions de l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection du maire (transposable aux EPCI).

Jack PROUTHEAU demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée délibérante.

Stéphane LEMOINE, maire délégué d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, se porte candidat.

Intervention de Stéphane LEMOINE :

« Je remercie Françoise RAMOND pour tout son travail au sein des Portes Euréliennes d'Île-de-France, et lui souhaite, au nom de nous tous, tous nos vœux de réussite pour sa nouvelle mission. Oui, je suis candidat à la présidence de notre communauté de communes. Mon expérience fait que je connais les petites communes étant maire d'une commune de 800 habitants, je connais les contraintes et les besoins de ces communes ; mais aussi les communes plus importantes, étant maire-délégué d'une commune de près de 6 000 habitants. Mon expérience au

Département me permet d'appréhender une collectivité de taille supracommunale. Toutes ces expériences, je souhaite les mettre au service de notre communauté de communes. L'objectif est de faire en sorte que notre territoire soit uni tout en préservant ses spécificités par pôles. Et ce n'est pas contradictoire, si l'on souhaite que la communauté de communes soit au service des communes. Je souhaite continuer la politique de Françoise RAMOND et intégrer, de façon plus prégnante, toutes les communes aux décisions et notamment en réunissant plus souvent le comité des maires. Les projets du territoire seront évoqués et construits ensemble. J'ai pour ambition que l'on fasse de ce territoire une référence en Eure-et-Loir, afin que les administrés, les agents, et bien évidemment nous les élus, soient fiers d'appartenir aux Portes Euréliennes d'Ile-de-France ».

Débat :

Michèle MARTIN demande à Stéphane LEMOINE si cette fonction est compatible avec celle de vice-président du Conseil départemental.

Stéphane LEMOINE remercie Michèle MARTIN de sa question. Il y a déjà réfléchi. Il répond qu'aujourd'hui, il n'est pas maire et qu'il est vice-président du département depuis deux ans. Il a maintenant bien intégré cette mission et aura le temps d'être disponible pour la communauté de communes. C'est pour cela qu'il n'avait pas été candidat il y a deux ans.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 21

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Ont OBTENU :

Stéphane LEMOINE : 40 voix

Jean-Paul MALLET : 01 voix

Stéphane LEMOINE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé président et immédiatement installé.

Arrivée de Jean-Pierre GERARD.

2) Détermination du nombre de vice-présidents

A partir de ce point, Stéphane LEMOINE prend la présidence de l'assemblée.

Stéphane LEMOINE rappelle que l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose : *"Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. [...]"*

Il ressort de ces dispositions que le nombre de vice-présidents est déterminé en fonction du nombre de conseillers communautaires qui est de 63.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. [...]"

Stéphane LEMOINE propose de fixer le nombre de vice-présidents à 14. Il expose les arguments suivants :

- continuer le travail engagé pour l'année restante avant la fin du mandat,
- maintenir la représentativité des pôles telle que définie dans la charte élaborée pour la fusion des communautés de communes : 3 vice-présidents issus de chaque ancien territoire, soit 15 membres du bureau (soit le président et 14 vice-présidents),
- soutenir le fonctionnement des services en maintenant l'accompagnement engagé par les vice-présidents depuis début 2017.

Débat :

Patrick LEONARDI explique son vote et les raisons pour lesquelles il ne trouve pas justifié d'augmenter le nombre de vice-présidents par rapport à ce que prévoyait la loi :

- il y a encore des communes qui reversent de l'argent à la communauté de communes (attributions de compensation négative),

- les fonds de concours en fonctionnement sont de seulement de 850€ pour les communes de moins de 1000 habitants parce qu'il a été dit que la communauté de communes connaissait des difficultés budgétaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité qualifiée (2 voix contre : Michèle MARTIN et Patrick LEONARDI, 1 abstention : Patrick LENFANT)

FIXE le nombre de vice-présidents à 14.

3) Election du 1^{er} vice-président

Stéphane LEMOINE propose l'élection des vice-présidents par pôle en commençant par le pôle de Pierres.

Philippe AUFFRAY est candidat au poste de 1^{er} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Philippe AUFFRAY indique que c'est dans la continuité du travail entrepris auprès de la population et des entreprises pour faire croître cette communauté de communes.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 12

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

A OBTENU

Philippe AUFFRAY : 50 voix

Philippe AUFFRAY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 1^{er} vice-président et immédiatement installé.

4) Election du 2^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle de Nogent le Roi.

Jean-Paul MALLET, maire de Nogent-le-Roi, est candidat au poste de 2^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Jean-Paul MALLET indique qu'il est important de continuer pendant les quelques mois qu'il reste et essayer de mener à terme les projets identifiés et engagés sur l'ensemble du territoire en ayant le projet d'unir et de travailler sur les cinq pôles.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire, bulletins blancs : 15, bulletin nul : 1

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

A OBTENU

Jean-Paul MALLET : 46 voix

Jean-Paul MALLET, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 2^{ème} vice-président et immédiatement installé.

5) Election du 3^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle d'Épernon.

François BELHOMME, nouveau maire d'Épernon, est candidat au poste de 3^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

François BELHOMME expose qu'il a vu la communauté de communes évoluer et qu'il mettra à son service ses compétences sociales et humaines, en tant que maire d'Épernon.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire, bulletins blancs : 17

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

ONT OBTENU

François BELHOMME : 42 voix

Bruno ESTAMPE : 1 voix

Françoise RAMOND : 1 voix

Danièle BOMMER : 1 voix

François BELHOMME, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 3^{ème} vice-président et immédiatement installé.

6) Election du 4^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle d'Auneau.

Jacques WEIBEL, maire d'Aunay-sous-Auneau, et Michel SCICLUNA, maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, sont candidats au poste de 4^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Jacques WEIBEL explique qu'il souhaite continuer le suivi des travaux engagés jusqu'à présent : gens du voyage, écuries du château de Maintenon, gare de Roinville, ALSH, et les différents dossiers fonciers de la communauté de communes.

Michel SCICLUNA aimerait s'investir pour apporter des compétences en matière de marketing territorial, il faut avoir une identité économique face aux trois métropoles qui entourent la communauté de communes et face à l'Île-de-France. Il estime aussi que la ville d'Auneau (la commune déléguée d'Auneau) doit être représentée au bureau car jusqu'ici elle a été peu représentée dans les décisions.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire, bulletins blancs : 2

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 30

ONT OBTENU

Jacques WEIBEL : 40 voix

Michel SCICLUNA : 20 voix

Jacques WEIBEL, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 4^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Devant le résultat du vote, Michel SCICLUNA indique qu'il va quitter l'assemblée, accompagné de Jean-Luc DUCERF, Catherine AUBIJOUX et Sandrine DA MOTA, estimant que la commune d'Auneau n'est pas acceptée dans la communauté de communes, bien que les élus aient toujours participé de façon assidue et constructive aux travaux.

Michel DARRIVERE précise que le Président est d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Michel SCICLUNA répond que les « arrangements » n'augurent rien de bon à terme pour la communauté de communes qui a déjà perdu la commune de Maintenon.

Dominique LETOUZE, élu de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, indique qu'il va rester pour continuer la séance de votes qui se passe tout à fait démocratiquement.

7) Election du 5^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle de Gallardon.

Yves MARIE, maire de Gallardon et Jocelyne PETIT, maire d'Ymeray sont candidats au poste de 5^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Jocelyne PETIT indique que M. Lemoine en tant que vice-président avait comme compétence l'assainissement non collectif et la production d'eau potable. Ces compétences sont « vacantes ». Elle ajoute qu'elle a assumé ces deux compétences quand elle était présidente de la CC du Val de Voise et l'interconnexion existe grâce aux forages qui sont situés sur la commune d'Ymeray. C'est pour cette raison qu'elle présente sa candidature.

Yves MARIE souligne qu'il est important de poursuivre le travail déjà entrepris au sein de cette communauté de communes.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 1

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

ONT OBTENU

Yves MARIE : 33 voix

Jocelyne PETIT : 24 voix

Yves MARIE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 5^{ème} vice-président et immédiatement installé.

8) Election du 6^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle de Pierres.

Daniel MORIN, maire de Pierres, est candidat au poste de 6^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Daniel MORIN indique qu'il souhaite continuer le travail entrepris sur les déchets et s'intéresser également à l'environnement qui est le parent-pauvre de cette communauté.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 7

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

A OBTENU

Daniel MORIN : 51 voix

Daniel MORIN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 6^{ème} vice-président et immédiatement installé.

9) Election du 7^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle de Nogent le Roi.

Gérard WEYMEELS, maire de Bréchamps, est candidat au poste de 7^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Gérard WEYMEELS indique qu'il voudrait terminer les chantiers en cours et le travail entrepris en équipe au sein du bureau.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 4

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 27

ONT OBTENU

Gérard WEYMEELS : 52 voix

Daniel MORIN : 2 voix

Gérard WEYMEELS, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 7^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Marc MOLET doit quitter l'assemblée et donne pouvoir à Christian BELLANGER.

10) Election du 8^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle d'Epernon.

Jean-Pierre RUAUT, conseiller délégué de Hanches, est candidat au poste de 8^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Jean-Pierre RUAUT indique qu'il souhaite poursuivre les chantiers qui sont ouverts et qu'il aura le temps et l'énergie pour les traiter.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 12

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 23

ONT OBTENU

Jean-Pierre RUAUT : 45 voix

Daniel MORIN : 1 voix

Jean-Pierre RUAUT, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 8^{ème} vice-président et immédiatement installé.

11) Election du 9^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle d'Auneau.

Michel DARRIVÈRE, maire de Levainville, est candidat au poste de 9^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Michel DARRIVÈRE indique qu'il est en charge des négociations avec les communes sortantes, dossier qui devrait aboutir cette année avec l'aide de la Préfecture. C'est le plus gros dossier, mais il suit également d'autres dossiers suivis, en finances, avec Jean-Pierre RUAUT.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 6

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 26

ONT OBTENU

Michel DARRIVÈRE : 49 voix

Daniel MORIN : 2 voix

Michel SCICLUNA : 1 voix

Michel DARRIVÈRE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 9^{ème} vice-président et immédiatement installé.

12) Election du 10^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle de Gallardon.

Annie CAMUEL, maire d'Ecrosnes, est candidate au poste de 10^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Annie CAMUEL indique qu'elle souhaiterait continuer le suivi des services petite enfance et le développement des relais assistantes maternelles, surtout sur le pôle de Gallardon où il n'y en a pas.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 9, bulletins nuls : 1

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 24

ONT OBTENU

Annie CAMUEL : 45 voix

Daniel MORIN : 2 voix

Béatrice BONVIN GALLAS : 1 voix

Annie CAMUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamée 10^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Michèle MARTIN quitte l'assemblée et donne pouvoir à Raynal DEVALLOIR.

13) Election du 11^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle de Pierres.

Christian BELLANGER, maire de Mévoisins, est candidat au poste de 11^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Christian BELLANGER indique qu'il porte depuis près de 10 ans les projets de SCOT, c'est un dossier qu'il faut mener à terme pour rassurer les habitants. Il continuera également à porter les dossiers de demande de subventions auprès de la Région.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 13

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

ONT OBTENU

Christian BELLANGER : 44 voix

Michel SCICLUNA : 1 voix

Christian BELLANGER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 11^{ème} vice-président et immédiatement installé.

14) Election du 12^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle de Nogent le Roi.

Marie-Cécile POUILLY, maire de Faverolles, est candidat au poste de 12^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Marie-Cécile POUILLY indique qu'elle souhaite également poursuivre le travail engagé dans la compétence enfance-jeunesse.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire, bulletins blancs : 7

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

ONT OBTENU

Marie-Cécile POUILLY : 50 voix

Claudette FERREY : 1 voix

Marie-Cécile POUILLY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamée 12^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

15) Election du 13^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle d'Épernon.

Pierre BILIEU, maire de Saint-Martin de Nigelles, est candidat au poste de 13^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Pierre BILIEU indique qu'il souhaite voir aboutir les procédures d'urbanisme pour lesquelles de longues études ont été consacrées.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58
A déduire, bulletins blancs : 5
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27
ONT OBTENU
Pierre BILIEU : 51 voix
Bruno ESTAMPE : 1 voix
Daniel MORIN : 1 voix

Pierre BILIEU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 13^{ème} vice-président et immédiatement installé.

16) Election du 14^{ème} vice-président

Stéphane LEMOINE fait appel aux candidatures pour le pôle d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Éric SÉGARD, nouveau maire de Béville-le-Comte, est candidat au poste de 14^{ème} vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Éric SÉGARD indique qu'il vient d'être élu maire de Béville-le-Comte. Il a déjà côtoyé beaucoup d'élus dans les syndicats, dont Daniel MORIN.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58
A déduire, bulletins blancs : 17, bulletins nuls : 1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 20
A OBTENU
Éric SÉGARD : 35 voix
Michel SCICLUNA : 3 voix
Daniel MORIN : 2 voix

Éric SÉGARD, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 14^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Stéphane LEMOINE fait un récapitulatif des 14 vice-présidents élus. Il remercie les secrétaires de séances, les scrutateurs et les services communautaires pour le bon déroulement de ces élections.

Election du 1 ^{er} vice-président	Philippe AUFFRAY
Election du 2 ^{ème} vice-président	Jean-Paul MALLET
Election du 3 ^{ème} vice-président	François BELHOMME
Election du 4 ^{ème} vice-président	Jacques WEIBEL
Election du 5 ^{ème} vice-président	Yves MARIE
Election du 6 ^{ème} vice-président	Daniel MORIN
Election du 7 ^{ème} vice-président	Gérard WEYMEELS
Election du 8 ^{ème} vice-président	Jean-Pierre RUAUT
Election du 9 ^{ème} vice-président	Michel DARRIVERE
Election du 10 ^{ème} vice-président	Annie CAMUEL
Election du 11 ^{ème} vice-président	Christian BELLANGER
Election du 12 ^{ème} vice-président	Marie-Cécile POUILLY
Election du 13 ^{ème} vice-président	Pierre BILIEU
Election du 14 ^{ème} vice-président	Eric SEGARD

L'ordre du jour est épuisé à 23h30. M. le Président lève la séance.